



Mairie de St-Julien

## Compte-rendu du

### Conseil municipal du 24 novembre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le dix-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents :

Berard Jacky, Bermond Gilbert, Caserta Carole, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude.

Trois conseillers étaient absents et excusés :

Serri Jean (procuration à L. Schneyder), Fabre Nancy et Violet Baptiste, tous trois ayant demandé à être excusés en raison de leur programme d'activité ce 24 Novembre.

Secrétaire de séance : Sylvain Kortz.

Le Maire ouvre la séance à 15h00.

#### \* **Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2017.**

Le Compte-rendu du dernier C.M. n'a pas donné lieu à des demandes de rectification. Il propose au Conseil d'approuver ce C.R de façon définitive.

Approbation acceptée à l'unanimité des présents ou représentés.

#### \* **Annulation de la vente d'un lot de Chante-Duc à M. Hoarau : restitution du dépôt de garantie.**

M et Mme HOARAU avaient signé un compromis de vente pour acquérir le lot n°8 du lotissement Chante-Duc. Ils viennent de se désister, car leur banque a refusé leur demande de prêt, pour raison médicale. Le Maire indique qu'après avoir pris l'avis du Notaire chargé de la transaction, celui-ci confirme que l'acheteur potentiel est dans son droit en réclamant la restitution des fonds qu'il a déposés au moment de la signature du compromis de vente, compte-tenu de la raison invoquée. L'acheteur a, bien entendu, communiqué au Notaire le courrier de la banque expliquant la cause du rejet de la demande de prêt. Le Maire demande au CM de l'autoriser à informer le Notaire de l'accord de la commune pour que les fonds réclamés soient restitués au couple Hoarau. Ce dernier avait également déposé une somme de 300 euros, à titre de provision pour les frais engagés par l'étude notariale. Me Tudès a précisé que cette somme, qu'elle conserve, couvre les frais qu'elle a engagés, et que la commune n'a rien à déboursier dans cette opération.

Le Conseil autorise le Maire à donner une suite favorable à la demande du Notaire (unanimité des présents et représentés).

#### \* **Demande de subvention 2017.**

Au nom de l'association « St Julien d'Ici et d'Ailleurs », nouvellement créée sur la commune afin de préparer le rassemblement des Saint Julien de France en 2021, Mme Dany MURET, Présidente, a fait une demande de subvention auprès de la commune à hauteur de 250 €.

Le Conseil donne son accord au Maire pour mettre à disposition de cette Association la somme qu'elle demande pour pouvoir lancer le programme d'activité prévu (unanimité des présents et représentés).

#### \* **Conventions avec ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne aérienne moyenne tension : mise à disposition et servitude sur une partie de la parcelle communale ZT68 et servitude.**

**Convention de mise à disposition :** 15 m<sup>2</sup> situés sur l'aire du Bôchaine (parcelle ZT 68 - surface totale 2 600m<sup>2</sup>) pour l'installation d'un poste de transformation de courant de type PRCS.

**Convention de servitude :** sur cette même parcelle ZT 68, pour installer une canalisation souterraine (bande de 0,50 m de large sur une longueur d'environ 157 m) pour la pose d'un câble moyenne tension.

Le Maire précise que la borne est installée depuis le début de l'été, mais qu'elle ne peut toujours pas fonctionner, faute de ligne électrique, et de ligne fixe téléphonique... Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la

Convention demandée par Enedis.

Accord donné au maire à l'unanimité des présents et représentés.

**\* JVS Mairistem : migration d'Ixbus vers Ixchange.**

La commune utilise aujourd'hui la plate-forme Ixbus pour tous ses échanges dématérialisés « ACTES » vers la préfecture.

Le prestataire JVS Mairistem va procéder à la bascule de la plate-forme IXbus vers une nouvelle plate-forme, Ixchange. Cette opération sera réalisée gratuitement, mais nécessite la signature d'une nouvelle convention entre la commune et la préfecture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention (unanimité des présents et représentés).

**\* JVS Mairistem - logiciel « Facturation eau 2018 » : migration de la V1 vers la V2.**

La version V1 utilisée actuellement par la commune est abandonnée et devrait migrer en version V2 à compter du 01 janvier 2018. La proposition faite par JVS Mairistem pour la migration de la version V1 vers la version V2 coûtera à la commune 1 212,80 € (cf. Loïc SERRE).

Le maire demande au CM d'autoriser cette « migration ». Accord du CM à l'unanimité des présents et représentés.

**\* SPANC (service public d'assainissement non collectif) : reclassement dans les compétences facultatives.**

Reclassement de la compétence SPANC dans la catégorie des compétences facultatives.

Accord donné au Maire à l'unanimité des présents et représentés.

**\* Accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite : nécessité d'avenants.**

Le Maire a provoqué récemment une réunion des Sociétés retenues pour l'accès PMR en Mairie. Il constate que les éléments permettant de démarrer rapidement les travaux ne sont pas tous réunis, et le regrette.

Au cours de cette réunion, il est apparu que le projet n'était pas suffisamment achevé et que le passage à la réalisation allait nécessiter des avenants aux devis qu'avaient fourni les entreprises concernées. La Société TP 2000, en charge du lot n°1 propose ainsi un avenant d'un montant de 4276€ HT, pour réaliser divers travaux non prévus à l'origine, et la Société St Loup qui doit prolonger la plateforme fixe de 2 mètres environ, et réaliser des marches d'escalier métalliques solidaires de la plateforme a envoyé un avenant de 3475€ HT.

Le Maire demande au CM de l'autoriser à engager les dépenses correspondant à ces avenants.

Le Conseil donne son accord au Maire (unanimité des présents et représentés).

**\* Demande d'achat de terrain par la SCI Le Rose.**

Le propriétaire de la SCI Le Rose, Eric Castaldi, a envoyé un courrier à la Mairie, dans lequel il demande à acquérir une petite partie de la parcelle ZA25 sur laquelle se trouve le captage de la source d'eau qui alimente son domaine. Il a joint à sa demande un dessin délimitant la fraction de parcelle ZA25 qui lui semble indispensable pour pouvoir aménager les protections nécessaires autour de la source d'eau.

Après discussion sur la surface que la commune va céder au demandeur il apparaît, d'après le dessin fourni, qu'elle serait de forme quasi rectangulaire, avec une longueur de l'ordre de 70 mètres et une largeur de l'ordre de 50m. Le Maire propose que la transaction soit établie sur la base du dessin fourni par E. Castaldi, le propriétaire de la SCI Le Rose, il suggère, au cas où une erreur d'appréciation aurait été commise, que le Conseil autorise cette cession à condition que la parcelle cédée ne dépasse en aucun cas 5000 m<sup>2</sup>.

Accord du Conseil , voté à l'unanimité des présents et représentés.

**\* Remplacement des menuiseries de la Salle polyvalente.**

La région PACA vient d'accorder une subvention (11900 €) pour ce chantier ; au titre du FRAT « petites communes », on peut obtenir au maximum 12000 €, ceci dans la limite de 70% du montant du projet. La commune autofinancera à hauteur de 30%.

Comme les devis fournis lors de la demande de subvention à PACA datent de Mai 2016 (!), et que la demande de subvention a été examinée fin Octobre 2017, le Maire explique qu'il convient de demander aux fournisseurs une réactualisation de leur devis. Le fabricant des menuiseries n'ayant pas encore donné de réponse à la demande qui leur a été faite, le Conseil Municipal décide d'attendre que l'ensemble des éléments financiers soient connus précisément pour statuer.

**\* Gestion des personnels : passage au RIFSEEP.**

Le RIFSEEP (autrement dit le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être mis en place dans la fonction publique à compter du 1er janvier 2018. Le Maire demande au CM de délibérer dans ce sens (mise en place du RIFSEEP).

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

**\* Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie.**

Le matériel informatique commence à donner des signes de vieillissement, après 7 années de service. Le Maire indique qu'il faut envisager son remplacement dans les prochaines semaines, et demande au CM d'autoriser ce remplacement si celui-ci se révèle nécessaire.

Le Conseil autorise cette acquisition à l'unanimité des présents et représentés.

**\* Points d'information :**

- Pont de Baumugnes.

La culée "rive droite" a été réparée, sous la responsabilité du Département, qui doit veiller à ce que la D 1075 reste en état d'assurer une circulation assez dense des véhicules légers et des poids lourds.

Il est possible que le Département autorise le Maire de la commune à remettre en service le Pont de Baumugnes, d'ici peu. Le Maire attend un accord du Département pour en décider, avec peut-être toutefois une limitation du tonnage autorisé sur ce pont.

- Assainissement Montama Haut.

L'estimation du montant des travaux, faite par IT05, était de 80 k€. La Société Hydrétudes a réalisé une étude détaillée et établi un budget probable pour cette opération importante. La somme estimée par Hydrétudes se révèle bien supérieure à l'estimation de IT05. L'une des explications à ce "dérapage" : les entreprises ont récemment majoré très sérieusement le prix de leur prestation. Il va falloir par conséquent être très vigilant sur l'appel d'offre qui sera lancé, et sur les subventions qu'il va falloir solliciter.

- Le Maire indique aussi que à la date du 24 Novembre, la CAF de la commune pour l'année 2017 devrait se situer autour de 20 k€, une fois décompté les restes à engager, et les 19,7 k€ correspondant au remboursement de l'emprunt "Chante-Duc". Ce chiffre est en bon accord avec les estimations faites par Monsieur Marchand, le Trésorier de la commune, dans l'Audit qu'il avait réalisé en 2014.

**La séance est levée à 16h15.**